

Cote du document: EB 2020/131(R)/R.34
Date: 7 décembre 2020
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent cinquante-neuvième réunion

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques

Transmission des documents:

Advit Nath

Contrôleur et Directeur
Division du Contrôleur financier
téléphone: +39 06 5459 2829
courriel: a.nath@ifad.org

Deirdre Mc Grenra

Cheffe
Gouvernance institutionnelle
et relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Allegra Saitto

Cheffe
Information financière et activité financière
institutionnelle
téléphone: +39 06 5459 2405
courriel: a.saitto@ifad.org

Conseil d'administration — Cent trente et unième session
Rome, 7-9 décembre 2020

Pour: **Information**

Résumé

1. Compte tenu de la pandémie de COVID-19, la cent cinquante-neuvième réunion du Comité d'audit s'est tenue par téléconférence.
2. Le Comité d'audit a examiné un grand nombre de documents, qui seront pour la plupart soumis au Conseil d'administration pour examen ou approbation à sa cent trentième et unième session. Les points suivants figuraient à l'ordre du jour:
 - Examen annuel de l'Exposé de la politique de placement du FIDA, accompagné du Cadre de contrôle des placements du FIDA
 - Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2021
 - Dotation budgétaire 2021 du Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies: mise en œuvre d'un investissement ciblé en faveur des capacités du FIDA
 - Rapport sur l'adéquation des fonds propres
 - Octroi de prêts à des entités infranationales dans le contexte du nouveau modèle opérationnel du FIDA
 - Ressources disponibles pour engagement
 - Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre 2020
 - Gestion actif-passif: rapport semestriel et prochaines étapes
 - Nouvelle Politique de liquidité
 - Propositions de modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA
3. Ont également été présentés oralement au Comité des comptes rendus sur les incidences de la réforme des taux interbancaires, sur les éléments nouveaux concernant la procédure de notation de crédit et sur l'adoption d'une gestion globale des risques.

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent cinquante-neuvième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions qu'il a examinées à sa cent cinquante-neuvième réunion, tenue les 24 et 25 novembre 2020. Compte tenu de la situation d'urgence provoquée par la COVID-19, la réunion s'est tenue sur l'outil de vidéoconférence en ligne Zoom.

Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour a été adopté sans changement.

Procès-verbal de la cent cinquante-huitième réunion du Comité d'audit

3. Le procès-verbal a été approuvé, le procès-verbal de la séance à huis clos tenue au cours de la cent cinquante-huitième réunion ayant fait l'objet d'une révision.

Gestion financière des projets: mécanismes, évolution, diffusion publique et résultats (AC 2020/159/R.6) – pour examen

4. Des informations actualisées ont été présentées au Comité sur l'application et l'évolution des politiques et des pratiques d'assurance en matière de gestion financière, et sur les résultats du dernier cycle des rapports d'audit de projet. À cet égard, il a été indiqué que l'examen annuel des principes énoncés dans le Cadre conceptuel relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA avait confirmé que ces principes étaient adéquats et restaient applicables, même en prenant en considération les répercussions de la crise de la COVID-19 sur ces activités. En effet, la direction a indiqué que des mesures exceptionnelles avaient été mises en place pour faire face aux incidences de la COVID-19 afin de trouver un équilibre entre l'exécution des projets et les niveaux d'assurance fiduciaire requis.
5. Les membres du Comité ont demandé des précisions complémentaires en ce qui concerne les aspects suivants: la hausse des dépenses non assorties de justificatifs, la collaboration avec le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUO) et le Bureau de la gestion globale des risques (RMO), les conséquences lorsque le risque financier global résiduel d'un projet est jugé substantiel ou élevé (c'est-à-dire supérieur à l'appétence modérée pour le risque qu'il a été proposé de retenir), et les facteurs qui expliquent les différences entre régions sur le plan de la qualité de l'information financière.
6. La direction a apporté les précisions demandées, indiquant au Comité que la modalité d'organisation de missions à distance faisait l'objet d'un suivi mensuel. La direction a également mentionné la collaboration étroite avec AUO et le fait de s'appuyer dans une large mesure sur les rapports d'audit de projet. Il faut s'attendre à ce que les risques résiduels diminuent au fil du temps dès lors que les missions sur le terrain redeviendront possibles et que le nouveau cadre de gestion des risques sera mieux compris, en partie grâce aux réunions de bilan semestrielles organisées pour chaque région, qui portent sur l'évaluation des risques au sein de chaque portefeuille et d'un portefeuille à l'autre.
7. Le Comité a rendu hommage au personnel pour son travail et a invité à la direction rester très vigilante à l'égard des risques mentionnés ci-dessus, qui sont plus difficiles à suivre à distance. Le Comité a pris note du document.

Examen annuel de l'Exposé de la Politique de placement du FIDA (AC 2020/159/R.7 + Add.1 + Add.2) – pour examen

8. Présentant l'examen annuel de l'Exposé de la Politique de placement du FIDA (ExPP), la direction a indiqué qu'un examen extraordinaire avait été réalisé en septembre 2020 afin de faire adopter au FIDA les pratiques en usage au sein des autres institutions internationales comparables, dans le contexte de la procédure

de notation de crédit. La direction a souligné que le portefeuille de placements serait divisé en plusieurs tranches: la tranche des opérations destinée à faire face aux besoins de décaissement, la tranche des liquidités, comprenant des instruments qui peuvent être liquidés rapidement pour reconstituer la tranche des opérations, et la tranche des placements, destinée à accueillir les fonds à placer à plus longue échéance.

9. Les membres du Comité, qui ont réservé un accueil favorable à ce document, ont demandé des éclaircissements sur les modalités de prise de décisions concernant l'ExPP, s'agissant par exemple de l'appui apporté à la Présidence pour prendre les décisions relatives à des questions très spécialisées, et sur la détermination des seuils de tolérance au risque.
10. La direction a apporté les éclaircissements demandés, indiquant que la valeur à risque conditionnelle était le principal paramètre de mesure du risque pour le portefeuille de placements dans son ensemble.
11. Le Comité d'audit a examiné le document, qui sera soumis au Conseil d'administration pour approbation en décembre 2020.

Plan de travail du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA pour 2021 (AC 2020/159/R.8 + INF.1) – pour examen

12. Présentant ce point de l'ordre du jour, AUO a souligné que le plan de travail pour 2021 avait été établi compte tenu des moyens à prévoir pour le Bureau en 2021 et des incertitudes entourant la modification en cours des processus et l'évolution des risques liés à la COVID-19. AUO a fourni un plan détaillé des activités d'audit prévues pour 2021 et apporté des informations sur les enquêtes récemment menées et les évolutions constatées en matière de lutte contre la corruption. AUO a fait savoir au Comité que, bien que son allocation budgétaire pour 2021 soit inférieure au montant des ressources nécessaires mentionné dans le plan proposé, aucune modification du plan de travail pour 2021 n'était proposée car la direction avait indiqué son intention d'étudier la possibilité d'attribuer des ressources supplémentaires à AUO au début de 2021.
13. Les membres du Comité ont souligné la nécessité qu'AUO soit doté de ressources suffisantes afin de ne pas mettre en péril sa capacité de s'acquitter de sa fonction d'audit et de réaliser l'ensemble des opérations prévues, qui sont d'autant plus importantes dans le contexte actuel de la crise liée à la COVID-19.
14. Le Comité d'audit a examiné ce plan de travail, qui sera soumis au Conseil d'administration pour confirmation à sa prochaine session.

Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies: mise en œuvre d'un investissement ciblé en faveur des capacités du FIDA (AC 2020/159/R.4) – pour examen

15. La direction a présenté un rapport détaillé sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette initiative, indiquant que des progrès notables avaient été accomplis malgré les problèmes que posait la crise de la COVID-19, et ajoutant que le travail de planification stratégique des effectifs était achevé, les besoins en matière de formation ayant été déterminés et un programme de cessation de service élaboré. Il a en outre été observé qu'un nouveau cadre de gestion de la performance avait été approuvé, dont la mise en œuvre devrait commencer en 2021. Le Comité a également été informé des progrès réalisés dans le domaine des axes de travaux relatifs aux processus et aux technologies (par exemple, la Plateforme de gestion des talents). Des informations actualisées ont été communiquées concernant les crédits budgétaires du Plan de gestion des personnes, des processus et des technologies, qui devraient être consommés à hauteur de 80%, le reliquat étant disponible pour 2021. Le Comité a aussi été informé que la demande de retrait de fonds pour 2021, à hauteur de 4,165 millions

d'USD, serait soumise à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine session.

16. Les membres du Comité ont souhaité obtenir des informations à propos des nouveaux outils de gestion de la performance et des mesures prises pour faire en sorte que les nouveaux postes à temps plein proposés pour 2021 soient compensés par une réduction des effectifs, alors que les crédits budgétaires affectés à la cessation de service sont en baisse. Des informations complémentaires ont été demandées à propos de l'audit des postes qui doit être réalisé en 2021.
17. L'association du personnel a présenté une brève déclaration afin de tenir le Comité au courant de sa participation aux différentes activités.
18. La direction a précisé que plusieurs types de mesures seraient associées pour obtenir une réduction des effectifs, parmi lesquelles les cessations de service et la poursuite de la décentralisation de certaines fonctions existantes, qui seraient transférées du siège aux bureaux de pays, ce qui se traduirait par des économies. Un cabinet extérieur sera chargé de procéder à l'audit des postes.
19. L'examen de ce document a été considéré comme achevé.

Gestion du risque institutionnel – pour information

20. La direction a présenté oralement les dernières informations au sujet de la gestion globale des risques, évoquant la mise en place du nouveau Bureau de la gestion globale des risques et les initiatives en cours pour faire avancer la mise en œuvre des réformes dans ce domaine de manière intégrée à l'échelle de l'ensemble de l'organisation. La création d'un service indépendant, le Bureau de la gestion globale des risques (RMO), dirigé par un Directeur ou une Directrice et rattaché à la Vice-Présidence, est venue compléter la deuxième ligne de défense. Le rôle de ce Bureau, dont la mise en place n'est pas achevée et dont les effectifs ne sont pas encore au complet, consiste à appuyer la mise en œuvre de la gestion globale des risques; à cet effet, il lui incombe de détecter l'apparition de nouveaux risques qui menacent les fonds propres et la situation financière du Fonds, de contrôler la gestion des risques opérée par les responsables de la gestion des risques (première ligne de défense), d'apporter une aide et des conseils en matière de risques et, en fin de compte, de faire en sorte que le FIDA s'acquitte de son mandat avec efficacité et de façon durable. Toutes ces activités doivent également concourir à préserver la note de crédit du Fonds. En conclusion de son exposé, la direction a souligné son attachement à la concertation étroite qui existe avec les représentants au Conseil d'administration, les membres du Comité d'audit et les listes. Elle a également souligné sa détermination à améliorer sans relâche la qualité des informations, ainsi que l'importance accrue attachée au tableau de bord des risques, ainsi qu'à la qualité des données et à la fréquence de leur collecte.
21. Accueillant cet exposé avec intérêt, les membres du Comité ont demandé à être tenus informés des progrès accomplis lors des réunions à venir et ont souhaité obtenir des éclaircissements à propos de la surveillance de toutes les catégories de risque. En particulier, tout en constatant que la mise en place de la surveillance des risques financiers était bien avancée et que la mise en œuvre des mesures relatives aux risques opérationnels se préciserait avec le recrutement d'un membre du personnel spécialiste de cette question, ils se sont en outre interrogés sur d'autres risques non financiers, tels que les risques liés à l'exécution des programmes et les risques de réputation.

Rapport sur l'adéquation des fonds propres (AC 2020/159/R.9) – pour examen

22. Présentant le rapport sur l'adéquation des fonds propres (situation de juin 2020), la direction a fait observer que tous les ratios respectaient les seuils établis aux termes de la Politique d'adéquation des fonds propres. Le ratio de fonds propres

utilisables (40%) reste relativement stable par rapport à décembre 2019. Cela signifie que l'assise financière actuelle du FIDA est suffisante pour absorber les pertes qui pourraient découler de ses opérations de développement, y compris celles qui pourraient résulter de situations de tension au demeurant peu probables. La direction a fait observer que, la pandémie de COVID-19 continuant de faire peser un risque majeur sur les emprunteurs du FIDA, le risque de répercussions était évalué en permanence, ajoutant que le statut de créancier privilégié dont jouissait le FIDA devait permettre dans une certaine mesure d'atténuer ce risque. La direction a indiqué qu'elle prévoyait d'apporter un certain nombre d'améliorations à l'approche actuellement utilisée, dont le Conseil d'administration serait ultérieurement saisi. Il a été pris note des informations complémentaires présentées dans le rapport, qui concernaient une autre méthode de mesure du risque opérationnel.

23. Accueillant ce rapport avec intérêt, les membres du Comité ont demandé des précisions sur les effets potentiels de l'essor des activités d'emprunt et sur les tests de résistance. Sur ce dernier point, le Comité a indiqué qu'il jugeait ces tests très utiles, et a invité la direction à améliorer leur formulation et leur présentation dans les prochains rapports.
24. Le document a été considéré comme examiné et sera transmis au Conseil d'administration pour examen lors de sa prochaine session.

Octroi de prêts à des entités infranationales dans le contexte du nouveau modèle opérationnel du FIDA (AC 2020/159/R.12) – pour examen

25. Présentant ce point de l'ordre du jour, la direction a fait observer que des précisions avaient été ajoutées pour donner suite aux observations formulées par le Conseil d'administration et le Comité d'audit lors de précédentes réunions. Le document propose désormais une analyse des perspectives, de l'expérience d'autres organisations et du potentiel de demande. En outre, il prend en compte l'approche juridique indiquée par les représentants au Conseil d'administration dans leurs observations écrites, préconisant de ne traiter avec des entités infranationales que si celles-ci disposent du soutien d'une garantie souveraine explicite et exécutoire correspondant aux critères du FIDA. La mise en place de ce type de prêts supposerait une modification de l'Accord portant création du FIDA et des Principes et critères applicables aux financements du FIDA.
26. Les Membres ont demandé des éclaircissements au sujet de la formulation proposée pour les modifications à apporter aux documents directeurs afin de faire état de la nécessité de disposer d'une garantie souveraine, l'un des États membres faisant valoir qu'il n'était pas nécessaire de modifier l'Accord portant création du FIDA pour mettre en place les prêts à des entités infranationales. En outre, des précisions ont été demandées à propos de la tarification et les mesures d'atténuation des risques, de l'efficacité du mécanisme de statut de créancier privilégié dans ce cas, et de la nécessité de clarifier le concept d'additionnalité.
27. La direction a apporté de nouveaux éléments d'information et est convenue de reformuler de manière plus prudente le projet de modification de l'Accord portant création du FIDA et de le soumettre à l'attention du Comité d'audit lors des délibérations relatives au point 15 concernant les modifications qu'il était proposé d'apporter aux textes juridiques fondamentaux du Fonds. Prenant note de l'appel à la prudence formulé par plusieurs membres, le Comité a considéré l'examen de ce document comme achevé.

Informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et sur le contrôle financier correspondant (AC 2020/159/R.11) – pour examen

28. La direction a présenté des informations actualisées sur la mise en œuvre de la Politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et

du Cadre de contrôle interne du FIDA, à la suite de leur approbation par le Conseil d'administration en 2019. La direction a appelé l'attention sur la création de deux unités au sein de la Division du Contrôleur financier (FCD), à savoir l'Unité de la vigilance et de l'intégrité des tiers et l'Unité du contrôle. Le Comité a été informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la politique, en particulier en ce qui concerne la vérification des particuliers et des entreprises figurant dans les fichiers de fournisseurs du FIDA, ainsi que du personnel – à l'aide des bases de données standard du secteur, la mise en place d'un questionnaire d'identification des clients, ainsi que l'ajout de clauses essentielles relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans toute une série d'accords, de procédures et de lignes directrices. Le travail effectué pour améliorer le suivi et la validation des contrôles et l'enregistrement des éléments recueillis dans l'ensemble du FIDA et mettre en place un cadre de pointage du Contrôleur a également été mentionné.

29. Saluant les progrès accomplis, les membres du Comité ont posé des questions sur les mesures prises par la direction en cas d'alerte sérieuse faisant craindre une activité de blanchiment d'argent et ils ont demandé des précisions sur la coordination avec les autres divisions.
30. La direction a donné des détails supplémentaires en expliquant les mesures prises en 2020 lorsque certains éléments suffisamment sérieux pour nourrir les soupçons avaient été notés. Le vaste programme de formation lancé par la Division du Contrôleur financier a également été mentionné, de même que l'intensité des relations et de la collaboration avec AUO et RMO sur ces questions.
31. Prenant note de ces informations actualisées, le Comité a félicité la direction et l'a invitée à rester vigilante à l'échelle de l'ensemble de l'organisation, compte tenu du risque de réputation auquel le FIDA pourrait s'exposer si ne serait-ce qu'une seule opération échappait au cadre de contrôle.

Ressources disponibles pour engagement (AC 2020/159/R.14) – pour examen

32. Présentant ce point de l'ordre du jour, la direction a fait observer que la définition des ressources disponibles pour engagement était en train d'évoluer afin d'intégrer pleinement les principes de la nouvelle Politique de liquidité. Elle a également fait remarquer que, pour la première fois, le rapport relatif aux ressources disponibles pour engagement présentait un plan de financement.
33. Les membres du Comité ont réservé un bon accueil à ce document et demandé des précisions complémentaires sur le montant élevé des soldes non décaissés et sur la discordance entre les chiffres indiqués dans le budget et dans le rapport sur les ressources disponibles pour engagement concernant le volume du programme de prêts et dons pour 2021.
34. La direction a fourni les renseignements demandés, précisant qu'il fallait arbitrer entre la hausse des décaissements, les économies et les niveaux de liquidité appropriés.
35. Le document a été considéré comme examiné et sera soumis au Conseil d'administration pour approbation lors de sa prochaine session.

Compte rendu oral sur la réforme des taux interbancaires (IBOR) – pour information

36. La direction a fait le point oralement sur la réforme des taux interbancaires et présenté un aperçu de ses incidences financières et opérationnelles pour le FIDA. Elle a indiqué qu'un groupe de travail interdivisions réunissant des membres du Département des opérations financières et du Bureau de la gestion globale des risques avait procédé à une évaluation préliminaire des principaux domaines dans lesquels des répercussions étaient à attendre pour le FIDA. En ce qui concerne les

comptes bancaires et les placements, la direction n'aura à prendre aucune mesure, car les banques ou les émetteurs d'obligations appliqueront le taux de référence. Il ne sera pas nécessaire de modifier les accords de prêt du FIDA, car ils mentionnent en termes généraux les "taux d'intérêt de référence du FIDA". Cependant, des canaux de communication étroite avec les emprunteurs seront mis en place pour faire en sorte que cette évolution ne soit pas source de confusion. Les accords d'emprunt existants sont liés au taux interbancaire offert de la zone euro (Euribor); or, puisque l'Euribor ne sera pas remplacé, il ne sera pas nécessaire de modifier ces accords. Cette réforme aura un certain nombre d'incidences sur les procédures comptables du FIDA, mais pas sur les méthodes employées pour établir la juste valeur des instruments financiers, tandis que pour l'heure les répercussions sur les systèmes informatiques seront minimales, étant donné que seule la source de données va changer. Le Comité d'audit sera tenu au courant au cours de l'année 2021.

37. Notant l'intérêt de ce sujet d'un point de vue juridique, opérationnel et financier, notamment en ce qui concerne la tarification, le Comité a demandé que de nouvelles informations actualisées lui soient présentées à l'avenir.

Rapports financiers régulièrement soumis au Conseil d'administration – pour examen

Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre 2020 (AC 2020/159/R.16)

38. La direction a présenté au Comité le rapport sur le portefeuille de placements, qui proposait des informations arrêtées à la fin septembre 2020. Il a été constaté que le rendement des placements enregistré au mois de septembre 2020 pour l'exercice en cours était légèrement positif.

Compte rendu oral des éléments nouveaux concernant la procédure de notation de crédit – pour information

39. La direction a présenté oralement les éléments nouveaux concernant la procédure de notation de crédit, qui a récemment abouti à l'obtention d'une seconde note attribuée par S&P: AA+ avec perspective stable.
40. Le Comité a également été informé des principaux critères et éléments pris en considération pour l'attribution de cette note, qui sont, pour le FIDA: a) un profil de risque global solide et un profil de risque financier extrêmement solide; b) le statut de créancier privilégié, qui compense en partie le manque de capital exigible.
41. La direction a également rappelé à quel point il importait que le FIDA conserve cette note de crédit, qui serait régulièrement examinée et évaluée par les agences de notation, et elle a souligné l'importance de la nouvelle Politique de liquidité et du Cadre d'emprunt intégré proposé, qui avaient favorisé l'obtention de notes élevées.
42. Le Comité a félicité la direction de la grande qualité du travail accompli et des résultats obtenus. Afin de préserver dans la durée l'excellente note obtenue, le Comité a également indiqué la nécessité de mettre en œuvre de manière efficace les politiques déjà approuvées ainsi que celles qui ne le sont pas encore. Le Comité a pris note de ces informations actualisées.

Gestion actif-passif: rapport semestriel et prochaines étapes (AC 2020/159/R.10) – pour examen

43. Faisant le point sur la mise en place de la fonction de gestion actif-passif, la direction a notamment présenté une analyse de l'ensemble des risques financiers et fait état des observations reçues en vue de l'élaboration d'un rapport détaillé sur cette question.
44. Les membres du Comité ont pris note des progrès accomplis; ils ont demandé des informations complémentaires sur la fréquence et la structure du rapport et sur les

incidences potentielles de la réforme des taux IBOR, en particulier en ce qui concerne le risque de base et les mesures prévues pour suivre la réalisation des grandes étapes de la mise en place du Cadre de gestion actif-passif. Il a également été demandé d'éviter toute référence à l'emprunt sur les marchés dans le document. Plus généralement, le Comité d'audit a recommandé à la direction d'établir une feuille de route afin d'appliquer tous les aspects de cette politique, notamment en ce qui concerne l'ensemble des indicateurs envisagés et les asymétries de taux d'intérêt qui sont susceptibles de se produire compte tenu de l'essor de l'utilisation de ressources empruntées.

45. La direction a précisé qu'un rapport détaillé serait présenté chaque année et est convenue de supprimer les références à l'emprunt sur les marchés.
46. Le document a été considéré comme examiné et sera soumis au Conseil d'administration pour examen à sa prochaine session.

Nouvelle Politique de liquidité (AC 2020/159/R.5) – pour examen

47. Présentant ce point de l'ordre du jour, la direction a fait remarquer que le document avait été mis à jour pour tenir compte des observations formulées par le Comité d'audit et le Conseil d'administration lors des précédentes réunions tenues en septembre. Il est désormais prévu de soumettre à des tests de résistance les dépenses administratives et les autres flux de trésorerie qui ont un effet sur la cible de liquidité. Le document fait maintenant état de la création de RMO. Cette version de la politique propose une meilleure description des deux niveaux d'exigence de liquidité.
48. Les membres du Comité ont accueilli favorablement cette version révisée de la politique. Ils ont demandé des éclaircissements sur le recalibrage des niveaux de liquidité avant sa mise en œuvre en 2022, de manière à respecter la nouvelle exigence de liquidité minimale, et souhaité obtenir des précisions quant aux indicateurs qui permettraient de donner rapidement l'alerte si le FIDA s'écartait des deux seuils d'exigence de liquidité (niveau minimum et niveau cible). Ils ont jugé qu'il était nécessaire d'apporter des informations complémentaires quant aux plans d'urgence et à leurs seuils de déclenchement.
49. La direction a apporté plusieurs éclaircissements. Elle a en particulier fait observer que l'exigence de liquidité minimale, qui constituait le point d'ancrage de la Politique de liquidité, était plus stable, tandis que la cible de liquidité se situait dans une fourchette qui dépendrait des contributions aux reconstitutions des ressources, et serait constituée progressivement de manière à disposer de volants de liquidité.
50. Constatant que la direction prévoyait que le FIDA respecte ces deux indicateurs de liquidité d'ici la fin de la période couverte par la Douzième reconstitution des ressources (FIDA12), et qu'il était indiqué dans la Politique de liquidité que la cible de liquidité serait atteinte dans les deux à cinq ans suivant la mise en place de cette politique, le Comité a fait observer qu'il serait judicieux d'établir des objectifs intermédiaires afin d'éviter les "effets de falaise" (autrement dit les variations abruptes). Le Comité a jugé que l'examen du document était achevé, et que ce dernier était au point pour être soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa prochaine session.

Propositions de modification des textes juridiques fondamentaux du FIDA (AC 2020/159/R.13) – pour examen

51. Présentant ce document, la direction a indiqué que les modifications qui étaient proposées avaient pour objet: i) de codifier les pratiques existantes, notamment en matière d'emprunt et en matière de prêt à des entités infranationales comme les banques nationales de développement; ii) de mettre en œuvre les politiques et stratégies récemment approuvées, notamment la réforme du Cadre pour la soutenabilité de la dette et le Cadre régissant les remboursements accélérés et les

remboursements anticipés volontaires; iii) de prendre acte des objectifs stratégiques durant la période couverte par FIDA12 et de parer à toute modification sur les sujets pour lesquels les discussions avec les États membres ont bien progressé mais qui ne sont pas encore approuvées (par exemple le Cadre d'emprunt intégré et le mécanisme d'encaissement anticipé).

52. Compte tenu des observations formulées par les États membres durant les délibérations du Comité d'audit, une communication a été préparée, qui fait partie intégrante du document publié sous la cote AC 2020/159/R.13. Elle sera présentée au Conseil d'administration en décembre sous la forme d'un rectificatif afin de clarifier les quatre points suivants:
- Prêts à des entités infranationales
Remplacer la formulation de la section 1 b) de l'article 7 de l'Accord portant création du FIDA, selon laquelle le Fonds "peut requérir" une garantie gouvernementale par "le Fonds requiert en principe une garantie gouvernementale ou d'autres formes de garantie appropriées, excepté si le Conseil d'administration en décide autrement sur la base d'une évaluation approfondie concernant les risques encourus et les mesures de sauvegarde". Cette modification permettra d'indiquer de manière plus claire que la règle générale est qu'une garantie souveraine est nécessaire, alors que toute éventuelle dérogation à cette règle générale nécessiterait un examen attentif du Conseil d'administration.
 - Activités d'emprunt
La proposition de modification de la section 2 d) de l'article 10 – Privilèges et immunités, est elle-même modifiée pour corriger une erreur typographique. La formulation proprement dite est inchangée; la modification consiste simplement à déplacer la formule "étant entendu néanmoins que" à la ligne suivante.
 - Droits de vote pour les encaissements anticipés
Préciser, à la section 5 e) de l'article 4 et à la section 3 c) de l'article 6 de l'Accord portant création du FIDA, que le mécanisme d'encaissement anticipé peut générer un abattement, mais aussi un crédit.
 - Remboursements accélérés et remboursements anticipés volontaires
Préciser que, dans le document "Principes et critères applicables aux financements du FIDA" et dans les Conditions générales, le mécanisme de remboursement obéit aux dispositions du Cadre régissant les remboursements accélérés et les remboursements anticipés volontaires, et non à "un cadre de remboursement accéléré", formule qui a été jugée trop vague. Les Conditions générales sont en outre modifiées afin de préciser que le remboursement accéléré et le remboursement anticipé volontaire concernent non seulement le principal du prêt, mais aussi les intérêts.
53. Certains membres du Comité ont exprimé des réserves à l'idée de donner leur avis à ce stade du processus, étant donné que certaines décisions ne seraient formalisées qu'ultérieurement, au cours des prochaines sessions du Conseil d'administration et du Conseil des gouverneurs. Le président du Comité d'audit a précisé et rappelé que le rôle du Comité d'audit est d'examiner les documents avant que le Conseil d'administration en soit saisi.
54. Le Comité a formulé des observations portant plus particulièrement sur certaines sections du document:
- un large consensus s'était dégagé à propos de la section traitant des prêts aux entités infranationales; toutefois, un membre du Comité a exprimé des

réserves à propos de la nécessité de modifier l'Accord portant création du FIDA;

- la formulation de la section sur les activités d'emprunt a également suscité un large consensus, même si l'un des membres du Comité n'était pas en faveur d'un libellé considéré comme plutôt "général", tandis que tous les autres membres étaient favorables aux modifications proposées telles qu'elles étaient rédigées.

En réponse aux réserves portant sur la formulation à caractère général, la direction a précisé que l'approbation de ce texte n'impliquerait pas la possibilité d'emprunter sur les marchés. D'autres approbations des organes directeurs - à savoir le Conseil d'administration et du Conseil des gouverneurs - seront nécessaires car ils seront invités à approuver plusieurs documents ayant trait à la mise en place, le cas échéant, d'une activité d'emprunt sur les marchés. La direction a en outre fait remarquer qu'une formulation plus étroite, à caractère plus contraignant, pourrait poser problème aux prêteurs potentiels.

- La section du document portant sur les droits de vote pour les encaissements anticipés a été accueillie favorablement par l'ensemble des membres du Comité.

55. Le document a été considéré comme examiné et sera soumis au Conseil d'administration pour examen à sa prochaine session, accompagné d'un rectificatif.

Programme de travail du Comité d'audit pour 2021 (AC 2020/159/R.15) – pour approbation

56. Le programme de travail pour 2021 a été approuvé, après ajout de la présentation de nouvelles informations actualisées sur la réforme des taux IBOR.

Questions diverses

57. Aucune autre question n'a été abordée sous cette rubrique.